

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 27 novembre 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 11 Décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 11 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (28)

AUJEAN Bernard, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, NONIN Patrick, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (8)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (9)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BERTHOUMIEUX Pierre a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
CHALMAIN Eric a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à ROUFFY Marc
SAVY Philippe a donné pouvoir à JUDALET Patrick
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, LANGLOIS Gaston.

Objet : Approbation d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'accepter la demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver et d'autoriser M le Président à signer une demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables d'une valeur de 0,10 € Sur le BC 20600

Article 2 : D'approuver et d'autoriser M le Président à signer une demande d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables d'une valeur de 0,02€ Sur le BC 20601

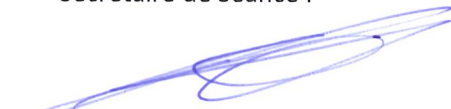
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION